



Tentez de remporter
**un Citytrip
Romantique
à Paris!**
Du **09/02** au **14/02**



DETAILS DU CONCOURS ET REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries Saint-Lambert organise un concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la Saint-Valentin, celui-ci s'intitule: « *Devine ce que dessine !* ».

ARTICLE 2 : Le concept

« Devine ce que je dessine », voici ce que nous allons proposer à nos amoureux du 9 au 14 février. Durant 5 après-midis (vendredi 9/02, samedi 10/02, lundi 12/02, mardi 13/02 et mercredi 14/02) de 13h à 18h, un animateur invitera les couples à tester leurs talents de dessinateurs, une animation de type "Pictionary" inédite !

Le principe est simple: le couple devra choisir qui dessine et qui devine. La personne qui dessine devra d'abord tirer au sort 2 cartons (un rouge avec 4 mots relativement faciles et un bleu avec 4 mots plus compliqués). Celui-ci aura alors 3 minutes pour faire deviner le plus de mots possible à son partenaire :

- La carte rouge rapporte 1 point par dessin deviné
- La carte bleue rapporte 3 points par dessin deviné

Si le couple parvient à deviner les 8 mots inscrits sur les deux cartes (carte rouge : 4 et carte bleue : 4) en moins de 3 minutes, une carte bleue (3 points/mot deviné) sera rajoutée afin de pouvoir continuer le jeu et gagner encore plus de points.

Le but étant de faire un maximum de points pour faire partie des 20 meilleurs couples et remporter le gros lot:
un Citytrip romantique pour deux à Paris!

ARTICLE 3 : Les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel des Galeries Saint-Lambert et des commerçants y exploitant une enseigne, des membres de leur famille jusqu'au 1^{er} degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

La participation au concours n'est ouverte qu'aux couples étant en relation amoureuse pour autant que les deux partenaires aient atteint la majorité. Si cela ne devait pas être le cas, le couple pourra toutefois participer au jeu mais sans s'inscrire au concours mettant en jeu le voyage à Paris.

La première participation d'un couple au jeu, avec le score qui en découle, sera celle qui les inscrira dans la compétition. Si toutefois le couple souhaitait réitérer l'expérience pour le plaisir, il pourra le faire à raison d'une fois par jour maximum.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat des participations des personnes contrevenantes.

ARTICLE 4 : Les phases du concours

1. Du 9 février (à 13h00) au 14 février 2018 (à 18h00) – Inscription et participation :

Les candidats devront se présenter spontanément et sans pré-inscriptions, sur la zone du jeu située au rez-de-chaussée des Galeries Saint-Lambert **le vendredi 9, samedi 10, lundi 12, mardi 13 ou mercredi 14 février 2018 entre 13h et 18h.**

Ils y seront accueillis par un animateur qui se chargera de les inscrire à la compétition (les deux prénoms, une adresse e-mail et un numéro de téléphone afin de pouvoir les recontacter s'ils sont les grands gagnants) et leur expliquera le déroulement du jeu.

Un des deux partenaires prendra alors place devant un pupitre où il dessinera les mots figurants sur les 2 cartes qu'il aura tirées au sort au préalable (2 cartes, une rouge comprenant 4 mots à 1 point et une bleue comprenant 4 mots à 3 points); l'autre partenaire prendra place devant un écran sur lequel s'afficheront les dessins qu'il devra deviner le plus rapidement possible dans un laps de temps de 3 minutes. **Attention, aucun mot ou lettre/chiffre ne sera accepté, UNIQUEMENT des dessins devront être réalisés pour faire deviner les différents mots.**

Si le couple parvient à deviner les 8 mots inscrits sur les deux cartes (carte rouge : 4 et carte bleue : 4) en moins de 3 minutes, une carte bleue (3 points/mots devinés) sera rajoutée afin de pouvoir continuer le jeu et gagner encore plus de points. Une fois les 3 minutes écoulées, l'animateur leur communiquera leur score.

L'organisateur et/ou l'animateur sera seul juge et est en droit de disqualifier tout couple qu'il jugera d'avoir tenté d'effectuer une quelconque tricherie.

2. Le jeudi 15 février - tirage au sort du couple gagnant :

Les bulletins de participation des 20 couples qui auront fait les meilleurs scores seront placés dans une urne et le couple qui sera tiré au sort le jeudi 15 février à 14h remportera le Citytrip romantique pour deux à Paris d'une valeur de 229,90€ . Le couple sera averti par téléphone et/ou par mail le jour même. **En cas d'exæquo**, le(s) bulletin(s) sera(ont) alors ajouté(s) aux 20 meilleurs bulletins de participation présents dans l'urne pour le tirage au sort.

ARTICLE 5 : Le prix

Le couple gagnant repartira avec un BONGO « Paris, je t'aime », c'est-à-dire un Citytrip romantique à Paris pour 2 personnes :

- 1, 2 ou 3 nuitées avec petit déjeuner
- 80 hôtels dans la capitale de l'amour
- Guide touristique offert
- pour 2 personnes
- d'une valeur de **229,90 €**



ARTICLE 6 : Renseignements

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

ARTICLE 7 : Les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries Saint-Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert".

ARTICLE 8 : Le règlement

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

ARTICLE 9 : Responsabilité

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

ARTICLE 10 : Les plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
p/o AG Real Estate Property Management
Place Saint Lambert 27
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.